

UIVEC

UNION DES INDUSTRIELS
POUR LA VALORISATION DES
EXTRAITS DE CHANVRE

DOSSIER DE PRESSE CANNABIS MÉDICAL

UNION DES INDUSTRIELS POUR LA
VALORISATION
DES EXTRAITS DE CHANVRE (UIVEC)

SEPTEMBRE 2023

LUDOVIC RACHOU

Président
ludovic.rachou@uivec.org

WWW.UIVEC.ORG

ZOÉ DEMANGE

Déléguée générale
zoe.demange@uivec.org

Cannabis médical et l'expérimentation

En France, l'expérimentation du cannabis médical est en cours depuis plus de deux ans, marquant une étape importante dans l'évolution de la législation en matière de santé. Au cours des deux premières années, des patients souffrant de pathologies lourdes et réfractaires à d'autres traitements ont eu accès gratuitement à des médicaments à base de cannabis. Cette initiative visait à évaluer l'efficacité et la sécurité de ces traitements dans un cadre médical contrôlé.

Cependant, une prolongation de cette période d'expérimentation semble désormais impossible. En effet, d'une part les patients attendent la généralisation de cette option thérapeutique depuis très longtemps, et d'autre part, s'il n'y a pas de perspective de généralisation du cannabis thérapeutique, les acteurs industriels se retireront du marché pour accéder à des marchés européens bien plus ouverts et en avance, avant que ces derniers ne soient saturés.

Aujourd'hui, 22 sur 27 pays de l'Union européenne ont instauré dans leur droit un accès sûr et encadré au cannabis médical. Il est primordial que la France saisisse également l'opportunité que représente le cannabis médical afin de répondre aux enjeux de santé publique tout en permettant le développement d'une nouvelle filière en France.

Les enjeux du PLFSS 2024

Le cannabis médical est notablement absent du texte officiel du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour l'année 2024, actuellement entre les mains des parlementaires en vue de son examen et de son vote. Cette exclusion signifie que la seule opportunité pour son inclusion réside dans la possibilité des députés de proposer des amendements visant à intégrer le cannabis médical dans le PLFSS. Le gouvernement peut également choisir de recourir à l'article 49-3 pour imposer le texte, ce qui pourrait potentiellement inclure des dispositions liées au cannabis médical. Cette situation souligne l'importance des délibérations et des décisions à venir au sein du Parlement.

Par ailleurs, le remboursement du cannabis médical en France est une étape indispensable dans l'accès des patients aux traitements nécessaires. Il témoigne de la confiance accordée à ces médicaments et de leur reconnaissance en tant que solutions légitimes pour des pathologies sévères, en dernier recours. En l'absence de remboursement, il est à craindre que de nombreux patients se retrouvent dans une impasse thérapeutique, car le coût élevé des traitements pourrait dissuader les médecins de les prescrire, privant ainsi des patients en impasse thérapeutique de traitement. Il est crucial de se pencher sur la question du taux de remboursement pour garantir que ces traitements soient accessibles sans imposer de lourdes charges financières aux patients. Le remboursement du cannabis médical est une démarche nécessaire pour assurer l'égalité d'accès aux soins et la prise en charge des patients atteints de pathologies graves.

DOSSIER DE PRESSE - CANNABIS MÉDICAL

Présentation de l'UIVEC

L'Union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC) est le syndicat représentatif de la filière des extraits de chanvre et du cannabis médical en France, qui regroupe plus d'une soixantaine d'acteurs situés sur toute la chaîne de valeur des cannabinoïdes tels que le CBD et le THC (producteurs, transformateurs, acteurs du complément alimentaire, laboratoires pharmaceutiques, etc.). Les adhérents de l'UIVEC fournissent à date plus de 90% des produits de l'expérimentation portant sur le cannabis thérapeutique.

Chiffres clés du cannabis médical

- Population cible française : L'estimation des acteurs économiques de la filière que nous représentons, qui fournissent la majorité des produits de l'expérimentation, se situe entre 50 et 60 000 patients, 5 ans après la généralisation, avec une montée en charge progressive du nombre de patients d'environ 10 000 patients par an.
- 22 pays européens sur 27 ont déjà généralisé le cannabis médical
 - Poids du marché européen en 2023 : 550M€
 - Potentiel estimé du marché en 2032 : 11 Md€
 - 1% de la population européenne, soit 5,6 millions de patients qui pourraient être traités à l'avenir avec du cannabis médical à terme.
- Les formes inhalées restent peu prescrites dans le cadre de l'expérimentation : elles n'excèdent pas 10% des prescriptions mais présentent un fort intérêt thérapeutique dans le traitement de certaines pathologies.

Les adhérents de l'UIVEC

+70

acteurs économiques et industriels, représentant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière des extraits de chanvre



150

mille emplois.
C'est ce que cumulent ensemble les adhérents de l'UIVEC



60

milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulés.
C'est ce que représentent ensemble, les adhérents de l'UIVEC



LUDOVIC RACHOU

Président
ludovic.rachou@uivec.org

WWW.UIVEC.ORG

ZOÉ DEMANGE

Déléguée générale
zoe.demange@uivec.org

Actions de l'UIVEC

Dans le cadre de son groupe de travail sur le cannabis thérapeutique, rassemblant de nombreux établissements pharmaceutiques et acteurs de la filière, l'UIVEC a formulé un ensemble de propositions relatives au statut des futurs médicaments à base de cannabis sur les points suivants :

- Statut ad hoc des médicaments dont le cadre serait inspiré de celui des APSI (conformément aux orientations évoquées par la DGS)
- Autorisation réglementaire des Médicaments
- Autorisation des établissements
- Indications thérapeutiques autorisées
- Formes pharmaceutiques
- Population cible
- Fixation du prix des produits
- Prise en charge
- Prescription et dispensation
- Pharmacovigilance
- Période transitoire
- Formation des professionnels de santé
- Information promotionnelle des Médicaments

Les acteurs clefs du cannabis médical



Professeur Nicolas Authier

- Médecin Psychiatre spécialiste en Pharmacologie Médicale et addictologie
- Président du CST sur l'expérimentation cannabis médical
- Directeur de l'Observatoire français des médicaments antalgiques
- Chef des services de Pharmacologie médicale et de Médecine de la douleur, au CHU de Clermont-Ferrand



Ludovic Mendes

- Député Renaissance de Moselle
- Rapporteur de la mission parlementaire : Réglementation et impact des différents usages du cannabis



Caroline Janvier

- Députée Renaissance du Loiret
- Rapporteuse de la mission d'information parlementaire sur le volet cannabis médical
- Membre du groupe d'études sur le cannabis



Docteure Laure Copel

- Oncologue médical de formation
- Membre du comité scientifique de la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP) et de l'Association Francophone pour les Soins Oncologiques de Support (AFSOS).
- Chef du service de l'Unité de Soins Palliatifs du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon depuis juin 2014.



Mado Gilanton

- Présidente de l'association de patients APAISER S&C
- Patiente du Cannabis thérapeutique dans le cadre de l'expérimentation

L'ANSM

- Pilote l'expérimentation cannabis médical en cours depuis 2021

La Direction Générale de la Santé

- Travail sur le statut (ad hoc) des médicaments
- Arrêté Culture

Contact Presse

Ludovic Rachou

Président de l'UIVEC

ludovic.rachou@uivec.org

0619333390



Union des industriels pour la
valorisation des extraits de
chanvre (UIVEC)



www.uivec.org